

TRANSMIS LE 20/10/2023  
REÇU LE 20/10/2023  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 19/10/2023  
PUBLIÉ LE  
EXÉCUTOIRE LE 20/10/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

2023/...



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique  
CK

### DÉCISION N°23-317

#### **SIGNATURE DU MARCHÉ N° 23CVO76 – Fourniture et livraison d'une mini-pelle**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

**VU** l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget communal,

**CONSIDÉRANT** la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n° 23CVO76 portant sur la fourniture et la livraison d'une mini-pelle,

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse des offres,

**CONSIDÉRANT** le marché à conclure avec la société HBTP SERVICES,

### **DÉCIDE**

**Article 1** – D'attribuer le marché n°23CVO76 relatif à la fourniture et la livraison d'une mini-pelle à la société HBTP SERVICES (sise 6 bis rue de Villiers Adam – 95590 L'ISLE ADAM) pour un montant global et forfaitaire de 32 000 € HT soit 38 400 € TTC.

**Article 2** – Le marché est conclu à compter de sa date de notification et les prestations devront être exécutées dans un délai maximum de 15 jours calendaires à compter de la notification du marché.

**Article 3** – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4** – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

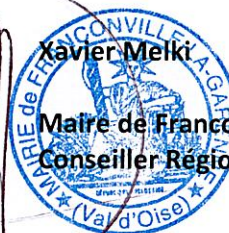
**Article 5** – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 5 octobre 2023

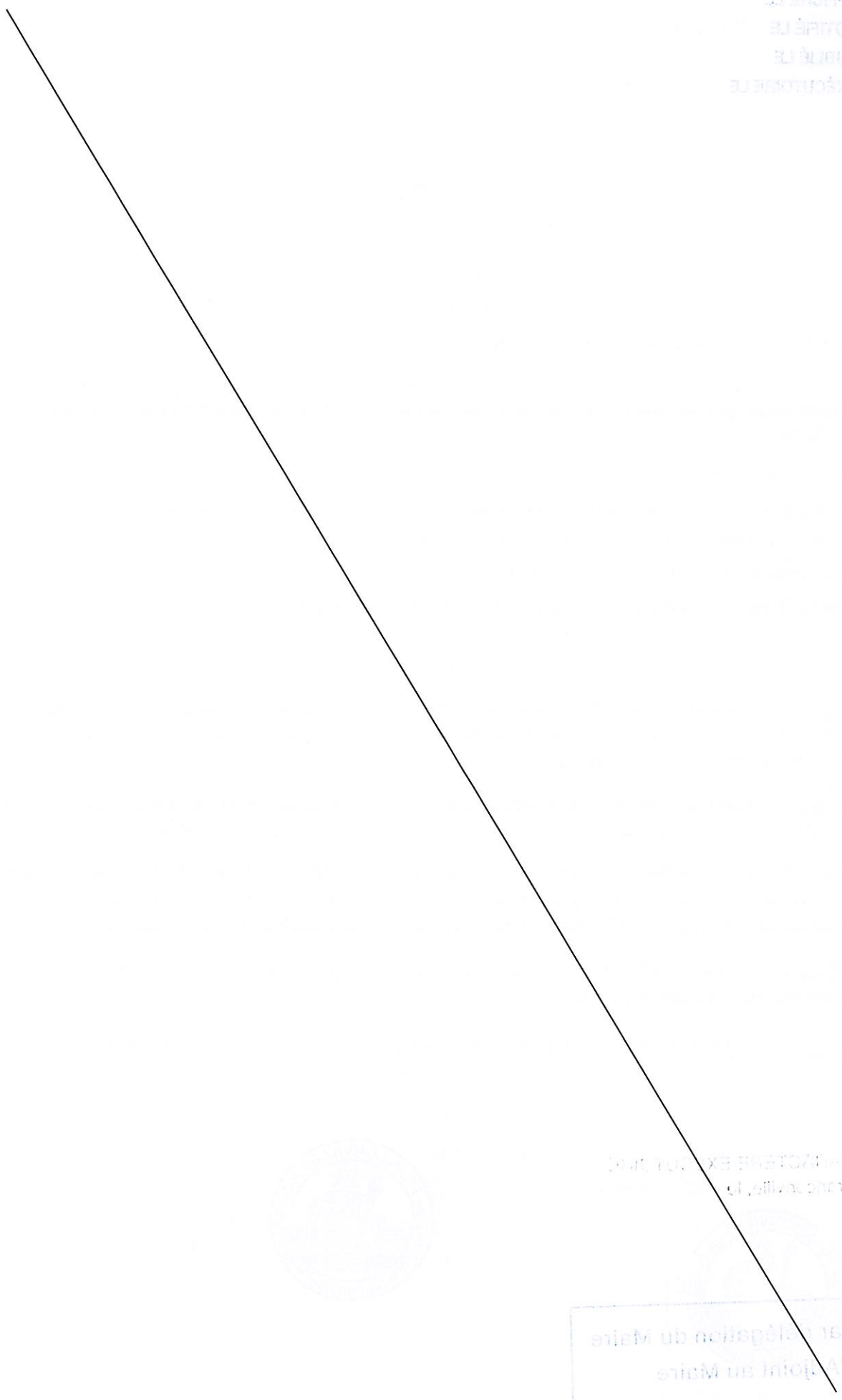
CARACTERE EXECUTOIRE  
Franconville, le 20/10/2023



  
Xavier Melki  
Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-De-France



2023/...  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE  
PRISÉ LE  
EXÉCUTÉ LE



CHARTE EX...  
Francaville, le

Par délégation du Maire  
L'Adjoint au Maire

# Acte à classer

Decision\_23-317

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-20T09-59-07.02 ( MI248318179 )

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20231005-Decision\_23-317-AU ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Décision 23-317 relatif à la signature du marché 23CV  
pour la fourniture et livraison d'une mini-pelle

Date de décision : 05/10/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/10/23 à 09:59

Date 20/10/23 à 09:59

Date 20/10/23 à 10:05

Par PETIT Gwendoline

Par PETIT Gwendoline